

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DU 156-3°** - Secteur « Clichy Batignolles » (17e).- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Clichy Batignolles ».

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 311-1 et suivants, R. 311-7 et R. 311-9 ;

Vu la délibération 2007 DU 50 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 12 et 13 février 2007 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Clichy Batignolles » (17<sup>ème</sup>) ;

Vu le schéma directeur de la Région Île-de-France approuvé par décret du 26 avril 1994 ;

Vu le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France adopté par le Conseil Régional le 25 septembre 2008, l'avis négatif du Conseil d'Etat en date du 2 novembre 2010 et le protocole Etat-Région du 26 janvier 2011 en résultant ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006, mis à jour, modifié et révisé et notamment la délibération 2011 DU 122-2° en date des 11 et 12 juillet 2011 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la révision simplifiée du PLU sur le secteur « Clichy Batignolles » ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Paris en date du 24 juin 2010 ;

Vu les conclusions du rapporteur public Mme NGUYÊN-DUY sous ledit jugement ;

Vu le projet de délibération 2011 DU 156, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose :

- 1° d'approuver le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;
- 2° d'approuver la modification de l'acte et du dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;
- 3° d'approuver un nouveau dossier de réalisation de la ZAC ;
- 4° d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC ;
- 5° d'approuver l'avenant n° 3 au contrat de concession d'aménagement actuellement en vigueur portant résiliation dudit contrat et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit avenant ;
- 6° d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » et d'autoriser M. le Maire de Paris à signer ledit contrat ;
- 7° d'autoriser la SPLA « Paris Batignolles Aménagement » à déposer une demande de permis de démolir portant sur les parcelles CW30, CW34 et CW35 ;

Vu la délibération 2011 DU 156-1° en date des 17 et 18 octobre 2011, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et pris en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition ;

Vu la délibération 2011 DU 156-2° en date des 17 et 18 octobre 2011, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification de l'acte et du dossier de création de la zone d'aménagement concerté « Clichy Batignolles » ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « Clichy Batignolles » (17<sup>ème</sup>), tel qu'annexé à la présente délibération et comportant :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone accompagné de :
  - la convention globale d'objectifs du 28 juillet 2006 conclue avec la SNCF et RFF, le protocole d'accord du 30 novembre 2006, l'acte de vente par la SNCF à la Ville des terrains constitutifs de la 1<sup>ère</sup> phase de la tranche 2, en date du 27 novembre 2009, et la lettre de la SNCF confirmant son accord en date du 5 octobre 2010 ;
  - la lettre du SYCTOM en date du 10 octobre 2007 ;

- la lettre de Ministère de la justice en date du 4 juillet 2011, les extraits des rapports de la mission interministérielle annexée à la LFI 2011, et le décret du 18 février 2004 et ses décrets modificatifs portant création de l'Établissement public du Palais de justice de Paris ;
- la lettre du Ministère de l'intérieur en date du 8 septembre 2011 ;
  
- la note intitulée *Les projets d'équipements de transport structurants intéressant le périmètre de la ZAC « Clichy Batignolles » et relevant d'autres opérations mises en œuvre sur le territoire parisien et ses annexes* ;
  
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
  
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera publiée au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.